

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

---

**N°18**

|  |
|--|
| Date de Publication                                |
| <b>- 1 AVR. 2019</b>                               |
| Date de Transmission<br>au Contrôle de<br>Légalité |
| <b>- 1 AVR. 2019</b>                               |
| Date de la<br>convocation                          |
| <b>18 mars 2019</b>                                |

**Présents :**

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, RIVIERE, SIEPEN.

**Pouvoirs :**

Mme DESBIEF à M. DENONFOUX  
Mme LABI à M. CHAIX  
Mme MATEO à Mme le Maire  
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET  
M. MALAKIAN à Mme SOULAYROL

**Absentes :**

Mme GAWLIK  
Mme HATEMIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Finances communales. Complément au Rapport d'Orientations Budgétaires sur lequel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019.**

---

A la demande de Madame le Maire, madame BERTRAND expose à ses collègues qu'au titre de la loi N°2018-32 du 22 janvier 2018, loi de programmation des finances publiques le II de l'article 13, il convient de compléter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 dont le conseil municipal a pris acte par délibération N°11 du 19 février 2019 de la façon suivante :

Le paragraphe emprunts et dettes assimilées (P13) doit être complété par **l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette**

Le besoin de financement est le solde entre les nouveaux emprunts et les remboursements de dette.

Comme indiqué dans le ROB (P14) l'investissement 2019 sera financé par les ressources propres de la commune et par l'obtention de subventions, le recours à l'emprunt n'est pas prévu.

Depuis 2017, la commune se désendette.

|                                 | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> | <b>2020</b> |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Emprunts nouveaux</b>        | 0           | 0           | 0           | 0           |
| <b>Remboursement en capital</b> | 639 826     | 660 955     | 682 866     | 705 745     |
| <b>Besoin de financement</b>    | -639 826    | -660 955    | -682 866    | -705 745    |

Il est précisé que nos budgets annexes ont un encours de dette égal à zéro.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- **de prendre acte** de l'existence d'un complément du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires,
- d'approuver cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'existence d'un complément au Rapport d'Orientations Budgétaires et adopte à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 26 mars 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIS" at the top and "Rhône" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive line that starts from the left, loops around the stamp, and ends with a long horizontal stroke to the right.